

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 avril 2021

Le 9 avril 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine

MM. GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard – MOSER Jacky – SEYLLER Marc - STUDER Simon
ZOSSI Serge

Absents excusés : Mmes RICHERT Sabrina – SCHMIDT Christiane - MM. BAUER Alexandre –
MATZ Mickael

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage : 13 avril 2021

Date de publication : 14 avril 2021

Ouverture de la séance à 20h00

M. MAGNET Gérard est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du PV de la séance du 19 mars 2021**
- 02 - Budget Primitif du Service Antenne**
- 03 - Budget Primitif du Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**
- 04 - Budget Primitif du Service Général**
- 05 - Fiscalité 2021**
- 06 - Versement de subvention à l'école**
- 07 - Redevance d'occupation du domaine public**
- 08 - Divers**

* * *

01 - Approbation du PV de la séance du 19 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Budget Primitif du Service Antenne

Le Budget Primitif du Service Antenne est présenté aux conseillers.

Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Service Antenne.**

03 - Budget Primitif du Lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »

Le Budget Primitif du Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach est présenté aux conseillers. Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.**

04 - Budget Primitif du Service Général

Le Budget Primitif du Service Général est présenté aux conseillers.

Le Maire leur expose les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour réaliser les différents investissements décidés lors de séances précédentes, et les besoins recensés.

Il rappelle la volonté de maîtriser l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Service Général.**

05 - Fiscalité 2021

Par délibération du 26 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 12,69 %

TFPNB : 7,17 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,86 % (soit le taux communal de 2020 : 12,69 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (12,69 % + 13,17%).

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 25,86 %

TFPNB : 7,17 %

Adopté à l'unanimité

06 - Versement de subvention à l'école

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **400 €** par classe à l'Union Sportive de l'école primaire de ROSTEIG.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 et seront versés au mois de septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

07 - Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les montants des redevances à verser par ORANGE pour l'année 2021 comme suit :

Artère aérienne :	1,858 km x 55,05 € =	102,28 €
Artère en sous-sol :	8,423 km x 41,29 € =	347,79 €
Emprise au sol :	1 m ² x 27,53 € =	<u>27,53 €</u>
TOTAL :		477,60 €

Adopté à l'unanimité

08 - Divers

Sous le point Divers, le Maire :

- remercie les personnes qui s'étaient engagées à participer aux recherches de la personne de Wingen sur Moder qui était portée disparue
- informe ses collègues :
 - o que la chaîne locale est opérationnelle
 - o que le terrain de jeux a été nettoyé et remis aux normes par Cyrille
 - o que M. Simon STUDER se propose de faire le nettoyage du terrain multisports

Monsieur Gérard MAGNET fait le compte-rendu des dernières réunions du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord auxquelles il a participé en tant que délégué de la commune.

Département du Bas Rhin

COMMUNE DE ROSTEIG

Arrondissement de SAVERNE

Nombre des conseillers

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Elus : 15

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en fonction : 15

SEANCE du 9 avril 2021

Conseillers présents : 11

Sous la présidence de M. RINIE Jean-Luc, Maire

Présents : MM. MATZ François, MULLER Pascal, Adjoints au Maire
Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine
MM. GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard – MOSER Jacky - SEYLLER Marc
STUDER Simon - ZOSSI Serge

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane
MM. BAUER Alexandre - MATZ Mickael

Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévues par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les montants des redevances à verser par ORANGE pour l'année 2021 comme suit :

Artère aérienne :	1,858 km x 55,05 € =	102,28 €
Artère en sous-sol :	8,423 km x 41,29 € =	347,79 €
Emprise au sol :	1 m ² x 27,53 € =	27,53 €
TOTAL :		477,60 €

Adopté à l'unanimité

Décision certifiée exécutoire
Rosteig, le 12 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc RINIE